





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION** 

N°2023-10-DEL-347

OBJET:

FINANCES -ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNEE 2023

RAPPORTEUR:

M. LE MAIRE

NOMBRE DE **CONSEILLERS EN EXERCICE: 33** 

PRESENTS: 21

**VOTANTS: 33** 

Le 4 octobre 2023 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 25 septembre 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS:

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère Madame Francoise POIRRIER. VOILLOT, Monsieur BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE. Madame Elisabète RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR. Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Melody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Gilles GAILLARD donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVE donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Jonas MAURY donne pouvoir à Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S):0



## NOTE DE SYNTHÈSE

DELIBERATION N°2023-10-DEL-343

RAPPORTEUR: M. Le Maire



#### OBJET: FINANCES - ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNEE 2023

Conformément à l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Ainsi, les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Lors de la séance du 29 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2023. Il convient de procéder à des ajustements techniques et budgétaires :

#### En fonctionnement:

- Augmentation des dépenses au chapitre 012 article 6451 insuffisamment approvisionné lors du budget 2023 en raison d'une erreur d'imputation en 2022 sur le logiciel des ressources humaines et diminution des dépenses à l'article 64131 du même montant.
- Augmentation des crédits en dépenses chapitre 042 article 6811 pour le rattrapage des dotations aux amortissements des dépenses de la Maison de Santé de 89 623 € et de 24 000 € pour la régularisation des amortissements des frais d'études soit un total de 113 623 €.
- Augmentation des crédits en recettes au chapitre 042 articles 777 pour le rattrapage des amortissements des subventions 2023.
- Diminution des crédits en dépenses au chapitre 023. Le chapitre 023 est utilisé pour équilibrer la section de fonctionnement.

### En investissement:

- Augmentation des crédits en recettes en opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 article 21318 et augmentation des dépenses du même montant à l'article 21321 pour la régularisation des imputations des travaux de la Maison de Santé, (Immeuble de rapport à passer sur un compte amortissable).
- Augmentation des recettes au chapitre 13 articles 1312 (200 000,00 €), 1313 (610 626,00 €), 1311 (200 000,00 €), 13361 (23 400,00 €), puis augmentation des dépenses respectivement des mêmes montants des articles 1322, 1323, 1328, 13461 en raison d'une erreur d'imputation à l'origine sur les titres de la Maison de Santé (subventions amortissables).
- Augmentation des crédits en dépenses au chapitre 040 articles 13911 (10 210 €), 13912 (10 643 €), 13913 (31 327 €), et 139361 (5 911 €) pour le mandatement de l'amortissement des subventions soit un total de 58 091 €.
- Augmentation des crédits en recettes au chapitre 040 article 281321 pour le titrage des amortissements 2023, de la Maison de Santé d'un montant de 89 623 € et de 24 000 € pour la régularisation des amortissements des frais d'études à l'article 28031 soit un total de 113 623 €.
- Diminution des crédits en recettes au chapitre 021. Le chapitre 021 est utilisé pour équilibrer la section d'investissement.
- Augmentation des recettes au chapitre 13 article 1322 suite à l'obtention de deux nouvelles subventions : 300 000,00 € de la Région IDF pour la réhabilitation du Cosec et 29 292,00 € de la DRAC pour les études sur l'église Saint Martin.
- Augmentation des dépenses au chapitre 21 article 21314 et au chapitre 20 article 2031.

Il est proposé au Conseil municipal de:

Accusé de réception en préfecture 078-217806249-20231004-2023-10-DEL-348-DE Date de réception préfecture : 11/10/2023

• ADOPTER la Décision modificative n°1 pour le budget de la ville qui se résume comme suit :

DESIGNATION – DM1 2023	C O D E		EPENSES	RECETTES	
	A R TI C L	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT					
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F (012)	6451		676 000,00 €		
Rémunérations non titulaire (012)	64131	676 000,00 €			
Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles et corporelles (042)	6811		89 623,00 € 24 000,00 €		
Recettes et quote-part des subventions d'investissement (042)	777				58 091,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	023	55 532,00 €			
Total Fonctionnement		731 532,00 €	789 623,00 €	0.00	58 091,00 €
Total Général fonctionnement		58 091,00 €	1. 4		58 091,00 €
INVESTISSEMENT					
Autres bâtiments publics (041)	21318				2 039 641,00 €
Immeubles de rapport (041)	21321		2 039 641,00 €		
Subventions d'investissement, rattachées aux actifs non amortissables (13)					
Région	1322		200 000,00 €		
Département	1323		610 626,00 €		
Autres	1328		200 000,00 €		
Dotation d'équipement des territoires ruraux	13461		23 400,00 €		
Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (13)			Accu 078- Date	sé de réception en préfecture 217806249-20231004-2023-1 de réception préfecture : 11/1	0-DEL-348-DE 0/2023 200 000,00 €

Région	1312				610 626,00 €
Département	1313				200 000,00 €
Autres	1311				
Dotation d'équipement des territoires ruraux	13361				23 400,00 €
Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (040)	13911 13912 13913 139361		58 091,00 €		
Amortissements des immobilisations corporelles – immeubles de rapport (040)	281321 28031				89 623,00 € 24 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	021			55 532,00 €	
Subventions d'investissement Région, rattachées aux actifs non amortissables (13)	1322				329 292,00 €
Bâtiment culturel et sportif (21)	21314		300 000,00 €		
Frais d'études (20)	2031		29 292,00 €		
Total Investissement		0,00	3 461 050,00 €	55 532,00 €	3 516 582,00 €
Total Général investissement		3 461 050,00 €		3 461 050,00 €	

Le Rapporteur,

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 078-217806249-20231004-2023-10-DEL-348-DE Date de réception préfecture : 11/10/2023



# DÉLIBÉRATION N°2023-10-DEL-:34\$

RAPPORTEUR: M. Le Maire



OBJET: FINANCES - ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNEE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU la délibération n°202304-DEL-199 du Conseil municipal en date du 5 avril 2023,

VU la délibération n° 202303DEL190 du 29/03/2023 concernant l'adoption du budget de la ville pour 2023,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 18 septembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de procéder à des ajustement techniques et budgétaires figurant dans le tableau cidessous,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à la majorité, avec 21 voix pour et 13 voix contre (pour : Cédric AOUN, Valérie LEFUEL-DUVAL, Pascal GILLES, Catherine EVANO, Philippe DA-RIN, Fabienne TANTI, Fabien TANTI, Valérie LENORMAND, Line WENZEL, Gilles GAILLARD, Françoise POIRRIER, Fernando MENDES, Christophe MARGAT, Hakan KARACIGER, Gil GOMES, Christèle DIDIERJEAN, Julien SAUVE, Cyrille ARZEL, Frédérique MAHER, Mélody SENAT et Jonas MAURY; contre: Bérengère VOILLOT, Valérie LENORMAND, Sophie KERIGNARD, Elisabète RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU, Yvon ROSCONVAL Ahcene MEBARKI, Anne LAPORTE, Florent BEQUIGNON, Pamela BOUQUET-MAIRE, Amandine BENOIST, Marc FONTAINE),

#### DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'ADOPTER la Décision modificative n°1 pour le budget de la ville qui se résume comme suit :

DESIGNATION – DM1 2023	O D D		PEPENSES	RECETTES	
	A R TI C L	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT					
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F (012)	6451		676 000,00 €		
Rémunérations non titulaire (012)	64131	676 000,00 €			
Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles et corporelles (042)	6811		89 623,00 € 24 000,00 €		
Recettes et quote-part des subventions d'investissement (042)	777				58 091,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	023	55 532,00 €			
Total Fonctionnement		731 532,00 €	789 623,00 €	0.00	58 091,00 €
Total Général fonctionnement		58 091,00 €			58 091,00 €
INVESTISSEMENT					
Autres bâtiments publics (041)	21318				2 039 641,00 €
Immeubles de rapport (041)	21321		2 039 641,00 €		
Subventions d'investissement, rattachées aux actifs non amortissables (13)					
Région	1322		200 000,00 €		
Département	1323		610 626,00 €		
Autres	1328		200 000,00 €		
Dotation d'équipement des territoires ruraux	13461		23 400,00 €		
Subventions d'investissement rattachées			Accusé 078-21	de réception en préfecture 7806249-20231004-2023-10- e réception préfecture : 11/10	DEL-348-DE

32/62

Total Général investissement		3 461 050,00 €		3 461 050,00 €	
Total Investissement		0,00	3 461 050,00 €	55 532,00 €	3 516 582,00 €
Frais d'études (20)	2031		29 292,00 €		
Bâtiment culturel et sportif (21)	21314		300 000,00 €		
Subventions d'investissement Région, rattachées aux actifs non amortissables (13)	1322				329 292,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	021			55 532,00 €	
Amortissements des immobilisations corporelles – immeubles de rapport (040)	281321 28031				89 623,00 € 24 000,00 €
Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (040)	13911 13912 13913 139361		58 091,00 €		
Dotation d'équipement des territoires ruraux	13361				23 400,00 €
Autres	1311				
Département	1313				200 000,00 €
Région	1312				610 626,00 €
aux actifs amortissables (13)		]			200 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire, La secrétaire de séance,

Cédric AQUN Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - https://www.telerecours.fr/